

## Thème : Les pactes d'actionnaires

**Date** : Mercredi 11 Octobre de 9h30 à 12h30

**Lieu** : Visioconférence

**Pré-requis** être avocat, connaissances de base de la matière ciblée / **Niveau** : 2

**Objectifs** :

- *Principales clauses de pactes*
- *Rédaction des pactes*

**Méthodes mobilisées** :

➤ **Programme** :

- I – Présentation des pactes
- II – Rédaction des pactes
- III – Actualité des pactes

➤ **Moyens pédagogiques** : Powerpoint

➤ **Modalités d'évaluation finale** : Remise d'une attestation de présence et d'une fiche de satisfaction

### Intervenant

Frédéric LEPLAT, Avocat au barreau de Lille, Maître de conférences à l'Université de Rouen

Informations importantes :

- Date limite des inscriptions : 15 jours au plus tard avant la formation (les séances sont susceptibles d'être annulées faute d'un nombre de participants suffisant)
  - Tarifs : Avocats ayant plus de deux ans d'exercice : 80€ la demi-journée de formation (hors abonnement) et 40€ pour les avocats « jeune Barreau »
- Les inscriptions peuvent s'effectuer sur notre site internet [www.avocats-eco.fr](http://www.avocats-eco.fr) ou par voie postale en nous adressant le bulletin d'inscription à la formation, la copie de l'attestation de versement à l'URSSAF au titre de la formation professionnelle pour l'année 2022 ainsi qu'un chèque de règlement libellé à l'ordre de l'ECOEA. Toute annulation doit être adressée par écrit au plus tard 4 jours ouvrés avant le début de la formation. Aucun chèque ne sera remboursé après la clôture des inscriptions.